



## Pourquoi je n'ai pas eu le droit à mes congés payés

Par **jojolapin**, le **27/08/2010** à **19:14**

Bonjour,  
je suis en contrat cae depuis 09/10/2008 j'ai été opérée au mois de fevrier et depuis je suis en arret de travail.  
mon entreprise fermant le 30juillet pour les vacances je n'ai pas fait renouveler mon arret maladie( qui se finissai le 30juillet) je penser ke mon entreprise me payerai mes congés payés car se sont des congés imposé  
aujourd'hui je recoit ma fiche de paye qui est a 0euros est ce normale?  
ca veut dire que pour le mois d'aout je suis payée par personne ni la securité sociale ni mon employeur  
comment avoir mes congé

Par **P.M.**, le **27/08/2010** à **19:55**

Bonjour,  
Il semble effectivement que l'employeur soit défaillant....

Par **Cornil**, le **28/08/2010** à **18:19**

Bonjour, "jojoalpin"  
Evidemment l'employeur est défaillant.

Mais "jojolapin" demande quoi faire.

A mon avis, LRAR à l'employeur demandant à régler les congés payés correspondant à ceux imposés à tout le personnel en aout du fait de la fermeture de l'entreprise., et dans la limite de tes droits (attention, ton arrêt depuis février ne t'a pas, sauf dispositions favorables de la convention collective fait acquérir de droits à congés payés pour la durée de cet arrêt).

En indiquant que tu supposes qu'il s'agisse d'une erreur (ce qui est possible, vu justement la fermeture de l'entreprise) , mais qu'en cas de réponse négative, tu te réserves de saisir le conseil de prud'hommes à ce sujet.

Si ces droits ne couvrent pas la période de fermeture de l'entreprise, cela pourra faire l'objet d'une autre question.

Bon courage et bonne chance.

Cornil :Vieux syndicaliste de droit privé, vieux "routier" bénévole du droit du travail, et des forums à ce sujet, mais qui n'y reste que si la discussion reste courtoise et argumentée. Ne répond plus du coup activement sur ce forum (vu les insutes non supprimées par l'administrateur et les abus de certains "superviseurs "modifiant ou supprimant mes messages) surtout avec la mention "membre du club" , qui lui a été imposée, mais uniquement sur les réponses lui paraissant trop erronées ou trop incomplètes.